

## Annexe XXI

### Organisation du marché Square Marguerite

#### **CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU MARCHÉ**

§1. Lieu et Horaires du marché:

Lieu : Square Marguerite

Date et heure : Les mercredis de 14h à 19h

Fermeture : Le marché n'a pas lieu si ledit jour se déroule un jour férié.

§2. Produits et activités proposés à la vente :

Marché proposant à la vente une offre de produits à tendance zéro déchet et d'agriculture locale. Pour consulter la répartition des produits sur le marché, voir le chapitre 3 de cette annexe.

<b>Catégorie générale de produits</b>	<b>Produits</b>	<b>Nombre d'emplacements spécialisés pour ce produit</b>

§3. Dimensions des emplacements et présentation des étals :

Nombre d'emplacements au total :

Profondeur des emplacements : 3m

Largeur des emplacements : 3m minimum - 12m maximum

§4. Infrastructures et services proposés aux marchands:

Présence de borne(s) électrique(s)

§5. Attribution des emplacements :

Emplacements par abonnement :

Emplacement au jour le jour :

Nombre maximum d'emplacements pour le même abonné : 1

§6. Redevance facturée par la Ville:

Prix au mètre de façade commerciale : 3€/jour (abonné) - 4€/jour (volant)

Forfait infrastructures: 3€/jour (abonné et volant)

## **CHAPITRE 2 : CHRONOLOGIE DU MARCHÉ**

- §1. Les abonnés doivent être présents sur le marché au plus tard à 13h30. Le tirage au sort des marchands dits « volants » se faisant à 13h30, l'emplacement de l'abonné qui n'est pas présent à cette heure-là peut être considéré comme vacant et proposé à un « volant ».
- §2. Le tirage au sort des marchands volants se fait à 13h30. Les volants n'ayant pas soumis leur candidature au tirage au placier avant cette heure-là ne seront pas pris en compte dans les candidats au tirage et ne pourront réclamer de l'être.
- §3. Le stationnement de véhicules sur le marché est interdit pendant toute la durée du marché. Les véhicules doivent donc être évacués du marché pour 14h et ne peuvent y entrer qu'après 20h.
- §4. L'heure de départ maximale du marché est 20h. En cas de départ tardif, des sanctions sont possibles.

## **CHAPITRE 3 : PLAN DU MARCHÉ ET DES EMPLACEMENTS PAR SPÉCIALITÉ**

Plan avec le détail des catégories de produits par emplacement:

<b>Emplacement</b>	<b>Produit</b>	<b>Métrage</b>
1		
2		
3		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		

